

BYRRH

VIN TONIQUE et APERITIF

Agents: PAUL GELPI & SONS, New Orleans

RECOMMANDE AUX FAMILLES VENTE EN 1912: 11.000.000 DE BOUTEILLES

L. VIOLET. - THUIR, FRANCE

BYRRH

Etude de "Notre Dame" de

Victor Hugo

Conférence de M. Chas. P. de Boissy.

Mesdemoiselles, Mesdames:

Suivant le désir que vous avez bien voulu m'exprimer jeudi dernier, nous allons aujourd'hui examiner, et discuter, l'un des plus célèbres ouvrages de Victor Hugo: "Notre Dame de Paris".

Je n'aurai certes pas la folle prétention de vous raconter même brièvement ce roman que vous connaissez certainement, et qui nous mènerait bien au delà du temps que vous désirez consacrer à cette étude. Nous posons donc cette question, "est ce que Notre Dame est un fait qui roman ou un roman véritable?" Deux clans se sont formés pour répondre à cette question, les uns pensent oui, les autres non.

Commençons donc par étudier immédiatement ceux qui pensent non et nous citerons un des critiques de haute envergure l'un des esprits les plus éclairés d'Europe, Goethe. Ce dernier écrivit dans "Les Entretien" en 1831: "Victor Hugo, est un beau talent mais il est imbu des fumeuses vapeurs romantiques de son époque. Voilà pourquoi il est entrainé à peindre à côté du beau ce qui y a de plus insupportable et de plus hideux. Jus qu'à ces jours derniers sa "Notre Dame de Paris" et il ne m'a pas fallu une médiocre patience, pour endurer les arguments que cette lecture m'a occasionnés. C'est le livre le plus détestable que j'ai jamais écrit! On n'est même pas dégoûté des tortures auxquelles il nous condamne par le plaisir, qu'on pourrait éprouver à voir une peinture vraie de la nature humaine, de caractères d'hommes. Cet ouvrage au contraire est absolument dénué de naturel et de vérité. Les prétendus personnages qu'il met en scène ne sont point des êtres vivants formés de chair et d'os, mais de misérables marionnettes auxquelles il fait faire suivant ses caprices toute espèce de gambades et de contorsions; il leur prête nombre de fadeurs, pour certains effets qu'il a en vue. Or, est ce donc l'âme humaine, qui non seulement rend possible et procure un pareil livre, mais le trouve même tout à fait supportable et amusant? Voilà donc ce que pensait de "Notre Dame de Paris" l'un des plus grands esprits de l'Allemagne, un journaliste de l'époque écrivant "Notre Dame de Paris" n'est qu'une imitation plate de "Miguel de Voltaire, de ce pour l'invention, mais passons rapidement sur ces critiques et disons nous ceci: Que si même un homme comme Goethe a pu avoir cette faiblesse d'esprit, vis à vis de Victor Hugo, s'il jouait Notre Dame de Paris comme un roman ordinaire, et Hugo comme un romancier, et s'il avait une apparence de raison, c'est à dire qu'il n'y avait pas de caractère humains, c'est qu'en effet les caractères dans Notre Dame de Paris sont des types, surhumains, et symboliques comme je vous le montrerai tout à l'heure, et lorsqu'on lit "Notre Dame de Paris", il faut de dire ce n'est pas un roman, c'est à la fois moins et plus qu'un roman. C'est réellement un grand poème en prose. A la même année que paraissait Notre Dame de Paris, fut imprimé un vrai roman de Stendhal, "Le Rouge et le Noir".

C'est est le vrai roman de caractères. L'homme tels que nous sommes ou à peu près. Mais qui de nous peut rêver jamais d'être qu'asimodou, Claude Frolo ou même, Mesdemoiselles Esmeralda? Vous allez voir tout à l'heure, ce qu'est Esmeralda ainsi que Chapin Trouillefond, le roi des truands. Hugo, d'ailleurs, lorsqu'il écrivit ce roman, n'eut d'autre prétention que de faire un roman historique, et il eût eu à l'esprit le même pas cette prétention là. Nous allons voir ce que Hugo désirait faire dans une lettre qu'il écrivait à Gosselin, lui exposant quel devait être le sujet de Notre Dame de Paris:

"C'est une peinture de Paris au XVIe siècle, et du XVIe siècle à propos de Paris. Louis XI y figure dans un chapitre, c'est lui qui détermine le dénouement. Ce livre n'a aucune prétention historique. Si ce n'est de prouver peut être avec quelque science et quelque conscience, mais uniquement par aperçus, et par suggestions, l'état des mœurs des croyances, des lois, des arts, de la civilisation au XVIe siècle. Au reste ce n'est pas la ce qui importe dans le livre, si il a une portée, c'est d'être l'œuvre d'imagination de l'épique et de la fantaisie. De grands événements se déroulent comme Gauthier, Lamartine et M. Chatelet adressent leurs appréciations des personnages de ce sujet. Permettez moi de vous dire l'opinion de l'écrivain notoire qui était Gauthier à propos de l'œuvre qui nous intéresse: "Sur quel fond magnifique se détachent ces figures devenues des types, tout le vieux Paris: cathédrale, bastille, le

retrait du Roi Louis XI et la cour des miracles; une ville morte déterrée et ressuscitée; une Pompe gothique retournée des fouilles, deux mille infolies compulsés, une érudition à effrayer un Allemand du moyen âge, acquise tout express. Et sur tout cela, un style éclatant et splendide de grand et de bronze aussi indestructible que la cathédrale qu'il célèbre. Je m'arrête à cette dernière citation, car trop nombreuses seraient celles que je pourrais indiquer encore, remplies d'éloges pour le roman d'Hugo. Nous allons donc parcourir rapidement cette cathédrale de Hugo, non comme roman, mais comme épopée.

C'est d'abord je, un grand poème en prose. En réalité c'est une grande épopée. Nous ne devons pas oublier que le Roman n'est qu'une des dernières formes tout à fait à la fin de l'épopée, non une forme décadente, au contraire, elle a la largeur, l'ampleur des plus grandes épopées nationales, comme nous allons le voir. Claude Frolo, architecte de Notre Dame, est le prêtre dévoué, le prêtre qui sait tout ce qu'en peut savoir à cette époque. L'homme qui a emmagasiné toute la philosophie contenue en des livres pieux. Comme la somme de St. Thomas, des théologiens d'alors, mais qui a été un peu dévoyé par le diable dans sa vie, dans sa lutte perpétuelle avec Satan dont il est l'ennemi. Il est plus faible, il a été rapidement soumis à la tentation, finit par y céder, va vers l'écartèlement, fait des choses terribles et s'achemine vers la passion.

Nous avons, même de nos jours, vu des chutes comme celle là. Il n'y a donc rien de surprenant à voir au moyen âge, Johan Frolo, son frère, théologien à qui l'époque en appelait le "mauvais garçon" qui commencent par voler des canards dans les fossés des fortifications, du poisson chez les marchandes du vin, chez le tabacrier, et s'en allait en disant de l'air le plus dégagé:

C'est bien payé quand on échappe sans déboursée pas un denier. Et dire adieu au tavernier. En torchant son nez à la nappe.

Ce dernier donc, après avoir fait maintes farces, finit par devenir membre des bandes de coquillards, dont les traces ont été retrouvées dans les archives du Palais de Justice de Dijon par Marcel Schwab, et finissant comme les Cayeux, Montigny, et même comme faillit finir Villon. La corde au cou au gibet de Montfaucon. Johan Frolo incarné ce qui à cette époque formait le mauvais garçon des universités de Paris.

Esmeralda, est l'ingénue Artistique qui met un rayon de lumière dans l'âme ténébreuse de Cathelin. La sachette, sa mère, qui la retrouve avec une histoire fantastique de petit sorcier, c'est la maternité absolument faible, démente, n'ayant plus rien d'humain. En effet ce n'est plus un être humain! C'est une bête féroce! Mais une féroce qui a des petits est intéressante tout de même quand elle est mère, il faut pousser l'amour de la maternité jusque là et s'abandonner que la sachette soit démente de maternité, même dans sa demence, la maternité enfin qu'on la respecte et qu'on l'aime. Enfin le plus grand des personnages, personnage symbolique, c'est la cathédrale. C'est en effet à elle qui l'on revient toujours, tout se passe autour d'elle, elle a une âme, ce n'est plus seulement de la pierre, c'est un être vivant, animé. Hugo certes, pouvait bien prendre comme principal personnage cette énorme cathédrale qui reste éternelle, et qui encore est vivante. Est ce parce que Hugo l'a dit? Je n'ai pas à dire.

(La suite à demain.)

TOITUERS

Francées, plâtres, etc. en caoutchouc. Tuiles et métal galvanisé. Fumeroirs et poeles à huile.

G. V. REDMOND & SON,
314-316-318-320 rue Chartres.
Phone Main 1036 1037.

19 Jan - 1 an

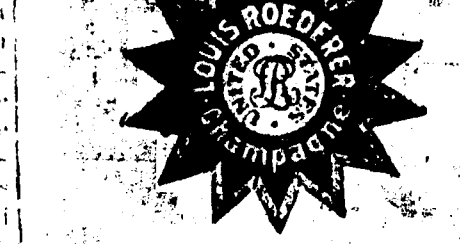
En faisant vos commandes mentionnez l'Abéille.

G. V. P.

CHAMPAGNE

LOUIS ROEDERER

REIMS



(Exclusif) (Belle Garantie)

PAUL GELPI & SONS

AGENTS

227 Rue Beaubien

En faisant vos commandes mentionnez l'Abéille.

G. V. P.

Consulat Général de France

522 BOURBON STREET.

(Ouvert de 9 heures à 3 heures, Samedi de 9 heures à Midi.)

Avis aux français ajournés des classes 1913 à 1917 inclus et exemptés des classes 1915, 1916 et 1917. En vertu de la loi du 13 avril 1916 les ajournés des classes 1913, 1914, 1915, 1916 et 1917, ainsi que les exemptés des classes 1915, 1916 et 1917 doivent passer une nouvelle visite médicale. Le Gérant du Consulat Général a l'honneur de porter ces dispositions à la connaissance des intéressés en les invitant à lui signaler d'urgence leur présence dans sa circonscription consulaire.

CHEMINS DE FER.

AVIS SPECIAL

NEW ORLEANS GREAT NORTHERN RAILROAD

EN VIGUEUR IMMEDIATEMENT

Service de Fret et de Passagers

À COVINGTON

Et autres stations du littoral EST RÉTABLI

EXCURSIONS DU MERCREDI

Départ de la Station Terminus à 7:35 A. M.

M. J. McMAHON,

Manager du Traffic.

Une vraie Villégiature Préparée

PAR LES

GULF COAST LINES

AGENT DES BILLETS

229 rue St-Charles

Informez-vous près de lui avant de partir pour l'Ouest, au sujet du nouveau service de Californie et des prix.

Le Train de New York

Quitte la Station Terminale à 7:30 P. M.

DIRECTEMENT

A la 32me rue et la 7me Avenue.

Un lit de Broadway.

Eclairé à l'Électrique.

Excellent Service de Wagon Restaurant.

"A La Carte"

Bureau des Billets.

211 RUE ST. CHARLES.

Départ: Station Terminale, rue du Canal

Phone Main 2939.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de William Adler.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 114,908 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 99 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant. - L. KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

Succession de Mary Gannon, veuve de Thos. P. Kery.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,182 - Division I. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par Mme Pauline Adler, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

Succession de M. H. Turgano, veuve de Román Lagleyze.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 116,061 - Division I. Avis est par le présent donné à tous créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivent la présente notification les raisons qu'ils ont ou peuvent en avoir pour lesquelles ils ne seraient pas satisfaits par le compte final présenté par M. H. Turgano, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour, THOMAS CONNELL, Greffier.

TEMPERATURE

Observatoire de E. Claudet, Opticien Successeur de K. & L. Claudet, 918 rue de Canal, Nouvelle-Orléans, La.

Mardi 11 Juillet 1916.

Fahrenheit	Centigrad	
7 heures du matin.....	82	25
Midi.....	90	28
3 p. m.....	98	36
6 p. m.....	86	25

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joseph Ochelski vs Emmanuel Acosta.

PREMIERE COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 75,291 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 277 rue St. Louis, dans le quartier du District de cette ville, le SAMEDI 22 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une caisse d'articles de ménage, de divers objets, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant. - P. McGILLI, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

FRANK CHEZARAL.

Avocat pour le demandeur.

juillet 12 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Joe. Petric & Co., Ltd., vs. Mme Emily Gouaux, veuve de James Malby.

Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

FRANK CHEZARAL.

Avocat pour le demandeur.

juillet 12 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Première COUR DE CITE de la Nouvelle-Orléans - No. 75,291 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 277 rue St. Louis, dans le quartier du District de cette ville, le SAMEDI 22 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un lot de meubles de maison, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant. - P. McGILLI, Constable de la Première Cour de Cité pour la Paroisse d'Orléans.

FRANK CHEZARAL.

Avocat pour le demandeur.

juillet 12 15 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de tout le contenu et installations, etc

DU "BROWN DRUG STORE"

Au No. 929 rue Canal

EN BLOC

Aussj, du bail important du dit local.

Metropolitan Bank vs. Brown's Drug Store.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 114,908 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 929 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sur les lieux au No. 929 rue Canal: 10. Tout le contenu des installations, meubles, marchandises, objets divers, etc. de la "BROWN DRUG STORE" dans ce local, baptisé "Pharmacie au dessein", en bloc.

20. Le bail non-écrit du dit local, No. 929 rue Canal, pour le mardi 12 septembre 1916, le loyer étant comme suit: Au 30 septembre 1916, \$200 par mois. Au 30 septembre 1917, \$200 par mois. Et au 30 septembre 1918, \$200 par mois. Le loyer est dû mensuellement, sans déduction de la taxe d'impôt, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. - LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

DINKELSPIEL, GALT & BAVLEY.

Avocat pour le demandeur.

juillet 12 15 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un plan de prix, aussi de meubles, etc.

J. P. Simmons, Piano Co., Ltd., vs. Mme Claire Marie Rader.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 115,091 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 929 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un bureau, une table, une chaise, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. - LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 115,091 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 929 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un bureau, une table, une chaise, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. - LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 115,091 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 929 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un bureau, une table, une chaise, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. - LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 115,091 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 929 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un bureau, une table, une chaise, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. - LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NOTRE CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans - No. 115,091 - En vertu d'un writ de fieri facias qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, sur les lieux au No. 929 rue Canal, le mardi 12 juillet 1916, à 11 heures du matin, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un piano, un bureau, une table, une chaise, etc. Saisie dans le procès ci-dessus. Conditions - Comptant sur les lieux. - LOUIS KNOX, Sheriff Civil, Paroisse d'Orléans.

ANNONCE JUDICIAIRE.